



## Réparation automobile : obligations et responsabilité

Par **prisnabs39**, le **22/05/2016** à **02:25**

Bonjour,

je me permets de vous écrire car j'ai une petite question voila : j'ai fait effectuer le 9/10/15 le changement boîte de vitesses sur ma Ford Fiesta et depuis que le garage me la changer sa ne va pas quand je vais le voir il ma dit que je sais pas conduire qui n'y a rien tous ai parfait je suis aller vendredi 20/05/16 dans un autre garage pour autre réparation et il ma signaler que ma boite a vitesse avait un problème mal vissé donc plus d'huile et roulement dans la boîte qui va casser et il ma dit de contacter l'autre garage je l'ai fait mais il me dit que c'est bizarre j'aurai aimer savoir s'il ai obliger de me réparer la voiture gratuitement en plus elle ai garantie un ans comment puis-je faire quelle pourrai être mes argument je veut être sur de ce que je dit c'est pour cela que je vous écrit merci pour vos réponse cordialement

Par **janus2fr**, le **22/05/2016** à **11:06**

Bonjour,

Le garagiste a une obligation de résultat. Il doit donc vous rendre la voiture parfaitement réparée. Si la panne n'est pas parfaitement réparée, il doit reprendre le véhicule et le réparer parfaitement sans nouvelle facturation.

Par **prisnabs39**, le **22/05/2016** à **19:24**

Merci pour votre réponse! J'aurais une autre question le garagiste a t'il l'obligation de prêter un véhicule en attendant les réparations?

Par **janus2fr**, le **23/05/2016** à **07:43**

Aucune obligation, ce ne pourrait qu'être un geste commercial.

Par **riva**, le **21/12/2016** à **12:34**

sur un véhicule citroen C4 je suis tombé en panne 4 fois , INJECTEURS 1 ere fois , il on changé 2 injecteurs , puis de nouveau en panne changement des 2 autres injecteur , et ça recommence , je porte le véhicule au concessionnaire CITROEN résultat changement des 4 injecteurs , les deux premiere fois une ristourne de 30% sur les pièces seulement , le reste a ma charge, et la derniere fois prise en charge des 4 injecteurs , reste a ma charge la main d'oeuvre , ce pense que ce problème est reconnu ? comment je pourrai prétendre a la prise en charge de cette derniere, la main d'oeuvre tris fois ça fait une fortune merci pour une réponse de votre part est quelle est la marche a suivre , merci

Par **jeantre974**, le **10/01/2017** à **15:10**

Bonjour,

je me permets de vous écrire car j'ai une petite question voila : j'ai fais remorqué ma voiture après une panne survenu un week-end au garage le plus proche c'est a dire dans une concession Peugeot le 5 décembre 2016, après qu'on m'est fait payé de 85 euro déjà pour diagnostiqué la panne, ensuite 29 euro pour l'essai. Ensuite après la pro-forma établi de 1265 euro tout compris, je ne pouvais pas contester le montant de l'intervention puisque je devais faire réparer malgré tout..après une attente de 15 jours pour les pièces et le montage, je récupère mon véhicule dans l'après midi et le lendemain après m'être rendu a mon travail sur le chemin du retour une panne de nouveau sur une quatre voie ou la limite de vitesse est autorisé a 110kilomètre, heureusement que j'ai eu le réflexe de rabattre sans trop de panique, et après avoir repris une assistance t ensuite pu ramener mon véhicule a la même concession il s'avère que c'est la même panne. J'ai récupéré mon véhicule le 27 décembre 2016, et en date d'aujourd'hui 08 janvier 2017, je n'ai toujours pas mon véhicule en ma possession. Ma question est la suivante qu'elle recours je pourrais avoir envers la concession en terme de préjudice sachant que c'est mon moyen de transport pour me rendre a mon travail..merci de m'apporter une démarche a suivre.